

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 novembre 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 10 novembre 2023.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : M. MILLOT, Mme BLED, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ADNOT. M. MILLOT, Mme DA SILVA et Mme LEMAIRE ayant respectivement donné pouvoir à Mme CABARTIER, Mme CHARPENTIER et M. LOUIS

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Droits de place et d'occupation – Tarifs des cirques

SV/N° 2023 - 11 – 12

Vu la délibération n° 2022-11-07 fixant les différents tarifs de droits de place et d'occupation et les tarifs des cirques à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant qu'il y a lieu de réviser ces tarifs,

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 – fixe comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 les différents tarifs de droits de place et d'occupation :

Terrasses

- | | |
|--|-------------------------------|
| - 1 ^{ère} catégorie (à l'intérieur de l'enceinte des mails) | 12,10 € le m ² /an |
| - 2 ^{ème} catégorie (à l'extérieur de l'enceinte des mails) | 6,20 € le m ² /an |

Étalages

- | | |
|--|-------------------------------|
| - 1 ^{ère} catégorie (à l'intérieur de l'enceinte des mails) | 12,10 € le m ² /an |
| - 2 ^{ème} catégorie (à l'extérieur de l'enceinte des mails) | 8,20 € le m ² /an |

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 3
Pour : 21
Contre :
Abstentions :

Droits de place – place du marché et halle

- commerçants toutes catégories 1,30 € le ml et par jour
- raccordement au branchement électrique 2,60 € par jour

Foires

- loteries-tirs-gaufres 3,15 € le ml
- manèges divers 1,80 € le m² jusqu'à 100 m²
2,10 € au-delà de 100 m²

Stationnement caravanes ménagères des forains

- doubles-essieux et plus 50,15 € en décembre
44,00 € en juin
- autres 31,50 € en décembre
25,05 € en juin

La présence sur le Champ Benoist de tout véhicule exempt du « droit de place » ne sera tolérée en aucun cas.

Article 2 – fixe comme suit les tarifs des cirques à compter du 1^{er} janvier 2024

- cirque grand chapiteau 524,80 €
- cirque enfantin sans chapiteau 19,60 €
- cirque familial 91,80 €

La présente délibération annule et remplace celle visée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK